

Gouvernement Arizona : décryptage

COMMUNE COLÈRE

Version du
03 oct. 25

Attaque massive contre la sécurité sociale

- Limitation des allocations de chômage à max. 2 ans → **200.000 exclu-es** et 80% des plus de 55 ans
- Pension : **Bosser plus longtemps... pour moins**
 - Durcissement des mécanismes qui assouplissent les fins de carrière (fin des prépensions, durcissement des conditions pour crédit-temps fin de carrière et pension anticipée)
 - Malus pension de 5% par année d'anticipation
 - Suppression de l'enveloppe budgétaire permettant la revalorisation des pensions, plafonnement des périodes assimilées, suppression des spécificités pour les fonctionnaires
 - Pension des fonctionnaires : -12%
 - Pension des salariés : -9%
 - Public cible: les femmes et les personnes qui ont commencé tôt leur carrière.
- **Sanctions** pour les personnes en incapacité de travail
- Économies massives dans les soins de santé (900 millions)
- Indexation plus lente des prestations sociales

COMMUNE COLÈRE



Marianne, aide familiale

- a commencé à travailler à 18 ans
- a travaillé toute sa vie à mi-temps (= 156 jours de travail par an)
- dernier salaire brut = 2 100 €/mois

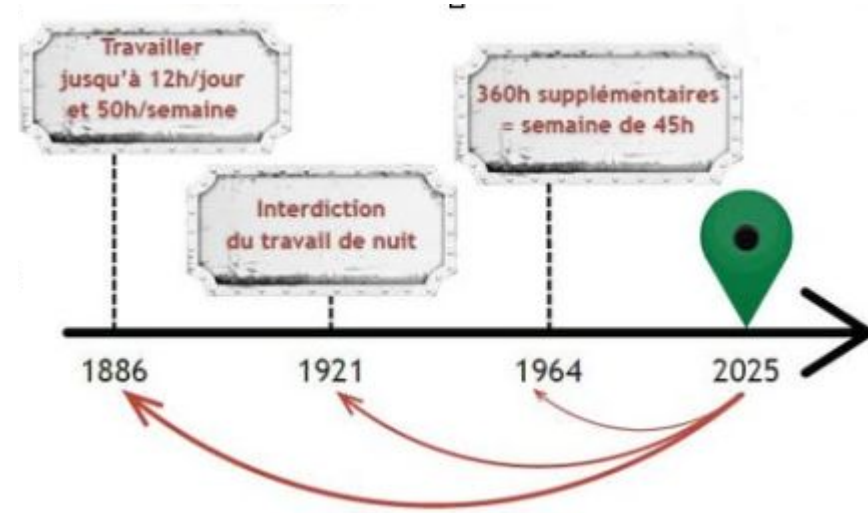
	Avant l'Arizona	Après l'Arizona
Âge de départ à la pension	61 ans (pension anticipée car 43 ans de carrière de 104 j/an)	61 ans (pension anticipée car 43 ans de carrière de 156 j/an)
Montant de la pension (hors pension min)	1 085 €/mois	759 €/mois (malus de 30% car 5% x 6 ans d'anticipation)

COMMUNE COLÈRE

- **326 €/mois**

Hyper-flexibilité et précarisation du travail à gogo

- 0% d'augmentation salariale
- **Suppression de la durée minimale de travail** d' $\frac{1}{3}$ temps (contrat 3h autorisé)
- **Autorisation généralisée du travail de nuit**, magasins ouverts jusqu'à 21h et 22h le week-end
- **Fin des primes de nuit** pour les prestations entre 20h et 24h et entre 5h et 6h dans certains secteurs
- Limitation des préavis à 52 semaines et réinstauration de la période d'essai
- **360 heures supplémentaires "volontaires"** dont 240h sans sursalaire, sans récup, avec brut = net (450h dans l'horeca) + **horaires en accordéon**
- Extension des **flexi-jobs** et **jobs-étudiants** et intérimaires à durée indéterminée
- Conséquence : définancement de la sécurité sociale



COMMUNE COLÈRE

L'exemple du commerce, secteur féminin, avec temps partiels subis et salaires faibles

- **Annualisation du temps de travail** : Amina est vendeuse 24h par semaine. Pendant les soldes et les fêtes, elle preste à temps plein via un avenant. Cet avenant compte pour sa pension et augmente son salaire.

Avec l'Arizona, le temps plein lui sera imposé pendant les soldes et les fêtes. Pendant les périodes creuses, elle ne prestera que 10h par semaine. Elle n'aura pas d'augmentation de salaire via avenant. Seules les heures de son contrat de base compteront pour sa pension.

- **Travailler après 20h?** : Samira est vendeuse dans un magasin de vêtements. Elle termine à 20h le vendredi et le samedi.

Avec l'Arizona, elle finira à 22h et sortira à 22h15 après la clôture de la caisse. Sans prime.

COMMUNE COLÈRE

Fiscalité : l'injuste part

Taxe sur les plus-value : insuffisante et facilement contournable

- max 2% de l'effort total (max 0,5 milliard)

Diminution d'impôts sur les salaires

- Beaucoup d'argent peu ciblé
- Prévu en fin de législature : verra-t-il le jour?

1,2 milliard en faveur des employeurs via les réductions de cotisations patronales

- Chèque en blanc aux employeurs, sans contrepartie sur l'emploi, alors que les salaires sont déjà bloqués
- Définancement de la sécurité sociale

Suppression de la réduction d'impôt pour les chômeurs

- Perte conséquente de pouvoir d'achat

Explosion du déficit budgétaire et de la dette

- La diminution des recettes (12 milliards) dépasse celle des dépenses sociales (8,6 milliards)
- Les effets retours sont très largement surestimés
- Les dépenses militaires explosent (31 milliards)

Le narratif autour de la dette est idéologique, utilisé pour imposer des politiques qui démantèlent les acquis sociaux et accroissent les profits

COMMUNE COLÈRE

Palestine : des mesures insuffisantes face au génocide

Des mesures dérisoires au regard des obligations internationales de la Belgique

Des entreprises belges contribuent au génocide via logistique ou production de matériel militaire (voir Stop arming Israel).

Répression des mouvements de solidarité avec la Palestine

COMMUNE COLÈRE

Une politique anti-migration répressive et contre les droits fondamentaux

Renforcement et externalisation des contrôles aux frontières

Suppression des places d'accueil, déjà insuffisantes

Le retour des “visites domiciliaires” (=entrer dans un domicile pour arrêter des personnes en séjour illégal)

Doublement des places en centres fermés et allongement de la durée de détention

Approche strictement discrétionnaire de la régularisation, renforçant l'arbitraire et l'absence de perspective

Durcissement du regroupement familial

Réforme restrictive de l'aide médicale urgente

COMMUNE COLÈRE

Mépris confirmé pour l'urgence climatique

Des ambitions affichées, mais qui ne sont soutenues par **aucune mesure concrète**

Politique environnementale subordonnée à la **compétitivité des entreprises**

Essentiellement des **incitants fiscaux**, cadeaux fiscaux pour ceux qui peuvent déjà investir. Les plus aisés encaissent les avantages... et c'est payé par l'argent de tous.

Alors que **31.5 milliards investis dans l'armée!**

COMMUNE COLÈRE

Loi Quintin : un projet anti-démocratique et fascisant

Un mécanisme administratif pour “mettre hors d'état de nuire” des organisations “radicales et dangereuses”

Dans le viseur : Samidoun, Code Rouge, Stop Arming Israel...

Une dérive fascisante de l'Etat de Droit

Le texte n'est pas encore public → vigilance et mobilisation!

En bonus : des menaces financières pour les associations d'éducation permanente

COMMUNE COLÈRE

On ne se laissera pas faire!

14 octobre : manifestation nationale. C'est important parce que :

- La coalition est divisée sur plusieurs dossiers. Il faut mettre la pression sur les Engagés et Vooruit et créer un rapport de force.
- Les accords doivent encore se traduire dans des projets de lois. Il faut faire bouger les lignes maintenant.
- On a déjà gagné des choses : indexation des salaires maintenue, TVA qui reste à 6%, etc. En 2019, la mobilisation a permis d'éviter la pension à point.

Et quand on travaille? Vous avez le droit de **vous mettre en grève pour aller manifester**. Chaque travailleur·euse (syndiqué·e ou non) est couvert·e par un préavis de grève. Il s'agit d'un droit individuel qui s'exerce dans le cadre d'une action collective. Il faut prévenir son employeur par écrit avant le début de son horaire habituel. Etre syndiqué·e donne droit à une indemnité (40€) à réclamer à son syndicat.

Parlez autour de vous, à vos collègues, à vos voisin·es, vos ami·es! Rejoignez les AG Commune Colère de votre ville! Suivez et partagez les réseaux sociaux de Commune Colère!

COMMUNE COLÈRE

Discussion

- Est-ce que tu vas être impacté·e par les réformes? Ou des personnes de ton entourage? De quelle manière ?
- Est ce que, autour de toi, les gens sont au courant?
- Comment tu te sens par rapport ça? Quelle genre d'actions tu voudrais/pourrais mener?
- Quels sont les freins que tu vois à venir le 14/10? Comment on pourrait les dépasser?
- Comment tu pourrais informer/mobiliser autour de toi?

COMMUNE COLÈRE